

Réaliser une prestation de pigmentation réparatrice

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

La certification s'adresse aux professionnels de l'esthétique, de la santé et du paramédical.

Les professionnels de l'esthétique concernés, comme indiqués dans la Fiche métier - D1208 - Soins esthétiques et corporels, peuvent provenir de différents parcours de la beauté et de l'embellissement corporel tels que : Animateur beauté, Gérant d'institut de beauté, Conseiller beauté, Manucure, Conseiller en image personnelle, Manucure vendeur en produits de beauté, Conseiller minceur, Maquilleur beauté, Conseiller relooking, Opérateur de bronzage par ultraviolets – UV, Cosméticien, Perceur corporel, Directeur d'institut de beauté, Prothésiste ongulaire, Directeur technique de centre de beauté, Responsable d'institut de beauté, Employé d'institut de beauté, Socio-esthéticien, Esthéticien, SPA Manager, SPA Praticien Esthéticien-cosméticien, Styliste ongulaire, Esthéticien-manucure, Tatoueur, Esthéticien praticien, Visagiste en esthétique.

Les professionnels de la santé et du paramédical concernés peuvent provenir de différentes professions telles que : Professions médicales, Professions de la pharmacie et de la physique médicale, Professions paramédicale.

La certification permet à tous ces professionnels de pouvoir acquérir des compétences complémentaires à leur métier. Elle est accessible aux professionnels détenant à minima un CAP dans les domaines de l'esthétique ou justifiant d'une expérience d'un an minimum dans le domaine d'activité exercé (professionnels de la santé et du paramédical). Le candidat devra avoir suivi la formation Hygiène et Salubrité avant l'inscription à la certification.

Le candidat en situation de handicap disposera d'aménagements en fonction du besoin pour suivre le parcours de formation dans les meilleures conditions. Il sera mis en relation avec le référent handicap pour permettre une formation et le passage des épreuves dans les conditions optimales.

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|---|--|--|
| | Modalité(s) | Critères |
| <p>C.1. Expliquer le déroulement de la prestation et réaliser le diagnostic de la zone de piquage concernée en analysant d'abord visuellement la peau puis en la touchant pour affiner le diagnostic, en questionnant le client sur son état de santé général pour évaluer la faisabilité de la prestation, en détaillant chaque étape, en considérant les effets indésirables possibles, en l'informant des soins post-prestation à effectuer et en tenant en considération la situation de handicap si besoin.</p> | <p>Questionnaire à visée professionnelle des connaissances écrit :</p> <p>Le candidat doit répondre à 40 questions sur la réglementation (hygiène, traitement des déchets...) et toutes les techniques de pigmentation réparatrice.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • L'écoute du client est optimale (respect de ses attentes en fonction de la faisabilité de la prestation). • Le questionnaire de santé est rempli avec attention en donnant toutes les explications nécessaires. • Les attentes du client sont écoutées et adaptées à la prestation. • La situation de handicap est prise en compte. |

| | | |
|--|---|---|
| <p>C2. Installer le poste de travail en respectant le protocole d'hygiène en vigueur pour une prestation de pigmentation réparatrice en l'adaptant à la situation de handicap du client, en protégeant le matériel et les ustensiles, en nettoyant l'ensemble des surfaces en contact avec la peau et en optimisant la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).</p> | <p>Mise en situation professionnelle de « Réaliser une prestation de pigmentation réparatrice » :</p> <p>Le candidat devra en 2 heures sur 1 modèle vivant (une cicatrice corps ou visage, une zone de peau cicatricielle ou une aréole mammaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir le client en prenant compte sa situation de handicap (C1), • Expliquer le processus de la pigmentation ainsi que les effets secondaires (C1), • Désinfecter son poste de travail (C2), • Remettre la documentation obligatoire et le consentement éclairé (C3), • Consigner dans une fiche client les données d'identification des différents matériels et produits utilisés durant la prestation de pigmentation (C3), | <ul style="list-style-type: none"> • L'installation du poste de travail est réalisée conformément à la réglementation d'hygiène et de salubrité. • Le poste de travail est rangé, nettoyé et désinfecté en adéquation avec le protocole d'hygiène en vigueur. • Les normes de tri des DASRI sont respectées en triant respectivement les piquants et les mous dans les collecteurs hermétiques ou des cartons afin de minimiser l'impact environnemental et de se conformer aux réglementations en vigueur sur l'élimination des déchets. • Les produits d'hygiène sont utilisés dans un ordre chronologique précis. • Une tenue propre et à usage unique est mise en place pour chaque client. • Les accessoires de travail sont méticuleusement désinfectés devant le client conformément aux normes en vigueur pour pallier tout risque de contamination croisée. • La situation de handicap est prise en compte. |
| <p>C3. Contrôler la régularité et le bon déroulement de la prestation de pigmentation réparatrice en remettant les documents réglementaires et en réalisant une photographie avant / après la prestation ainsi qu'en consignait dans une fiche client, les données d'identification des différents matériels et produits utilisés afin de sécuriser la réalisation de la prestation et de garantir la traçabilité optimale.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'asepsie en 4 temps de la zone du visage ou du corps à pigmenter (C4), • Réaliser le tracé provisoire de la zone à pigmenter (C5), | <ul style="list-style-type: none"> • L'écoute et la reformulation des attentes du client sont réalisés pour valider celles-ci. • La compilation des informations est réalisée sur la documentation en vigueur. • La prise de photos avant et après est réalisée. • La traçabilité de tout le matériel et accessoires utilisés est consignée sur la fiche client. |

| | | |
|--|--|---|
| <p>C4. Réaliser un nettoyage et une asepsie de la zone à traiter dans le respect des règles d'hygiène afin de prévenir tout risque d'infection croisée et réaliser des prestations saines dans un cadre adapté et sécurisé pour le client mais également le praticien.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pigmenter la zone concernée par effraction cutanée (C6, C7, C8), • Procéder au tri des déchets et au nettoyage du poste de travail (C2). | <ul style="list-style-type: none"> • La chronologie du protocole de préparation de la zone avant acte est scrupuleusement suivie : la peau est nettoyée, rincée, séchée et désinfectée à l'aide d'un antiseptique local. • Le protocole d'hygiène est respecté. |
| <p>C5. Définir la ou les zones concernées à l'aide d'un feutre stérile chirurgical à usage unique, en recueillant la validation du projet par le client avant la pigmentation réparatrice définitive.</p> | <p>Situation de handicap :</p> <p>Le candidat en situation de handicap disposera d'aménagements en fonction du besoin pour suivre la mise en situation professionnelle dans les meilleures conditions. Il sera mis en relation avec le référent handicap.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le tracé est net et sur-mesure. Il est réalisé à l'aide d'un feutre stérile chirurgical à usage unique. • Les pigments appropriés sont choisis en fonction de la carnation du client. • Le consentement du client est obtenu avant le début de la pigmentation et consignée sur la fiche client. |
| <p>C6. Pigmenter les cicatrices corps ou visage en pratiquant la méthode adéquate par effraction cutanée à l'aide d'un dermographe muni d'une aiguille stérile à usage unique et dans le respect de la couleur de la carnation du client afin de fondre la cicatrice dans l'épiderme et d'améliorer son aspect.</p> | | <p>Pour C6, C7 et C8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prestation de pigmentation réparatrice est réalisée dans le respect des règles en vigueur, en tenant compte de l'harmonie globale par rapport à l'ensemble du visage, du corps ou du sein n'ayant pas été touché par la maladie, afin d'améliorer l'aspect esthétique et le bien-être psychologique du client. |
| <p>C7. Tracer une aréole mammaire en effet trompe l'œil par effraction cutanée en plaçant des pigments sur la peau cicatrisée de la cliente à l'aide d'une aiguille pour donner la forme souhaitée et en se rapprochant le plus possible d'une aréole naturelle.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • L'écoute et la reformulation des attentes du client sont réalisées pour valider celles-ci. |
| <p>C8. Pigmenter une zone de peau cicatricielle (brulée et/ou greffée) en pratiquant la méthode adéquate par effraction cutanée à l'aide d'un dermographe muni d'une aiguille stérile à usage unique et dans le respect de la couleur de la carnation du client afin de fondre la zone de peau cicatricielle dans l'épiderme et d'améliorer son aspect.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • L'aiguille de piquage est choisie en fonction de la zone à pigmenter. • La vitesse de son dermographe ainsi que l'empâtement (sortie) de l'aiguille sont réglés manuellement. • Le choix du geste est défini en fonction de la zone à pigmenter et est clairement explicite et argumenté. |

- | | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none">• Le choix des pigments utilisés est défini en fonction du résultat attendu et de la carnation du client.• La réalisation de la prestation est strictement conforme aux règles d'hygiène et au protocole de soins.• Les informations essentielles tel que l'aiguille, les pigments, la vitesse, réaction de la peau sont consignées sur la fiche client pour archivage.• Les informations post prestations sont communiquées au client en lui expliquant les procédures à réaliser et les consignes de soins à suivre dans le but d'une meilleure cicatrisation et d'un résultat optimal. |
|--|--|--|